



Conseil économique et social

Distr. générale
29 juin 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

Vingt-huitième session

Genève, 7-9 septembre 2015

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Suivi des faits nouveaux intéressant les réseaux de transport
paneuropéens : projets d'autoroute transeuropéenne
et de chemin de fer transeuropéen

Informations sur l'état d'avancement du projet d'autoroute transeuropéenne (TEM)*

Communication du Directeur du projet TEM

I. Objectifs du projet

1. Le projet d'autoroute transeuropéenne (TEM) a pour but d'aider le processus d'intégration des infrastructures des transports en Europe, d'améliorer les techniques et les connaissances nationales sur la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien des autoroutes dans les pays participants.

2. L'un des principaux objectifs du projet TEM est de faciliter la coopération entre les gestionnaires et experts des transports routiers de l'Est et de l'Ouest. Une telle coopération peut avoir des résultats visibles en mettant en lumière les lacunes et les solutions potentielles grâce aux informations fournies par différents pays. Compte tenu des attentes des gouvernements en ce qui concerne les activités internationales, seules les mesures efficaces prises dans le cadre du projet TEM seront acceptées par les pays participants. La tâche la plus importante consiste donc à faire en sorte que les pays concernés participent activement au projet TEM et que les résultats du projet soient diffusés efficacement d'ici à la fin de 2015.

II. Mise en œuvre du projet TEM en 2014-2015

3. À la soixante et unième session du Comité directeur du TEM, qui s'est tenue le 17 décembre 2013 à Genève, M. Andrzej Maciejewski, Directeur général adjoint de

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.



l'Agence nationale polonaise pour les routes (GDDKiA), a été élu Directeur du projet TEM pour la période 2014-2015. Il a proposé un programme de travail pour 2014-2015, qui a été approuvé par le Comité directeur.

4. Conformément aux grands objectifs du projet qui ont été énumérés ci-dessus, les activités menées dans le cadre du projet TEM en 2015 devraient porter sur les sujets suivants :

a) Diversification des sources de financement pour les projets d'infrastructure routière : fonds de l'Union européenne (UE), partenariats public-privé (PPP), construction-exploitation-transfert;

b) Gestion de la sécurité routière : procédures, règles et stratégies;

c) Stratégie opérationnelle du projet TEM pour les deux années à venir;

d) Mise en œuvre des investissements – règles applicables aux contrats, relations avec les entrepreneurs, structure du marché;

e) Protection de l'environnement et changements climatiques.

5. Les thèmes choisis représentent des priorités cruciales pour tous les pays participant au projet TEM. Par conséquent, les pays concernés devraient mettre en commun leurs données d'expérience, leurs connaissances et leur savoir-faire afin d'éliminer les erreurs courantes et les obstacles potentiels dans les domaines identifiés.

III. Activités menées en 2015

6. Sur la base de ce programme de travail, les tâches suivantes ont été incluses dans le plan de travail du projet TEM pour 2015 :

a) Renforcer les capacités des pays participant au projet TEM grâce au partage des connaissances et des pratiques optimales dans les domaines suivants : investissements dans l'infrastructure routière et financement, entretien des routes et gestion des actifs, évaluation de l'impact sur l'environnement et gestion de la sécurité des infrastructures routières;

b) Accroître l'attractivité du projet TEM, à la fois pour les pays participant au projet et pour les pays voisins, grâce à un programme de travail amélioré et à une meilleure communication sur les réalisations du projet;

c) Offrir des produits et des prestations de qualité sur les sujets liés au développement du réseau TEM, avec la participation active des représentants des pays participant au projet TEM;

d) Participer efficacement au développement des liaisons de transport Europe-Asie et coopérer avec les organisations internationales et européennes œuvrant dans le domaine du transport [Conférence européenne des directeurs des routes (CEDR), Association mondiale de la route (AIPCR), Intelligent Transport Systems and Services for Europe (ERTICO)];

e) Fournir un appui administratif efficace au projet TEM grâce à un plan de travail amélioré et à un plan de dépenses axé sur les résultats pour 2015, et régler les questions administratives en suspens.

7. Il convient de poursuivre les discussions sur les activités de collecte et de diffusion de données relatives au projet TEM. Le Comité directeur du projet se penchera sur des questions telles que les renseignements nécessaires, l'élaboration de cartes du réseau TEM et leur présentation sur le Web.

8. Le Comité directeur a décidé que le Bureau central du projet TEM devrait établir un cahier des charges pour le recrutement d'experts chargés d'élaborer trois rapports sur les thèmes de la sécurité routière, du financement et de la stratégie, sur la base des informations recueillies lors des séminaires tenues au cours de l'année écoulée. Les projets de rapports devraient être achevés en 2015.

9. Les activités suivantes ont déjà été menées à bien en 2015 :

a) Le Comité directeur du projet TEM a tenu sa soixante-quatrième session le 15 avril 2015, à Genève. Le Directeur du projet, M. Andrzej Maciejewski, a présenté un rapport ainsi qu'un plan d'action pour 2015 comprenant l'élaboration des trois rapports mentionnés ci-dessus (sécurité routière, financement et stratégie);

b) Conformément au plan de travail adopté, un séminaire sur la gestion de la sécurité routière a eu lieu le 14 avril 2015, à Genève. Plus de 20 experts des pays participant au projet TEM et de l'Union européenne ont fait part de leurs expériences et discuté des meilleures pratiques et stratégies pour accroître la sécurité des infrastructures routières. Une attention particulière a été accordée aux pratiques de gestion de la sécurité des infrastructures routières, notamment les activités d'audit et d'inspection de la sécurité routière et les cadres institutionnels nationaux de mise en œuvre. En outre, des experts de la CEE ont fait des exposés sur les instruments juridiques de l'ONU relatifs à la signalisation routière et aux marques routières, ainsi que sur la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020;

c) La zone V du programme iHEEP (International Highways Engineers Exchange Programme) est un espace d'échange de connaissances et de savoir-faire entre ingénieurs des ponts et chaussées nord-américains et européens. Le programme iHEEP est une initiative des États-Unis d'Amérique, dont l'équivalent en Europe est le projet TEM. La coopération avec le programme iHEEP a débuté en 1993, et la vingt-deuxième réunion TEM/zona V du programme iHEEP s'est tenue à Gdansk (Pologne), du 14 au 17 juin 2015. Cette année, un séminaire était consacré à l'un des thèmes prioritaires du projet TEM, à savoir le financement des projets d'infrastructure routière. Des représentants des pays participant au projet TEM et du Département des transports des États-Unis d'Amérique ont fait part de leurs expériences et de leurs meilleures pratiques en matière de construction, de réfection et d'entretien des routes.

IV. Tâches pour 2015

10. Le projet TEM doit gagner en visibilité et en notoriété, mais aussi produire davantage de résultats concrets. L'une des principales tâches du Bureau central du projet TEM sera de promouvoir les activités menées dans le cadre du projet afin de faciliter la collaboration avec les autres parties prenantes et d'essayer d'attirer de nouveaux pays participants. Il s'agit également de donner des gages de fiabilité aux partenaires existants.

11. En 2015, le Directeur du projet TEM travaillera à l'élaboration de trois rapports, dont le plus important portera sur la stratégie du projet et visera à définir l'orientation et la nature des futures activités menées dans le cadre du projet.

12. Par ailleurs, il faut que les questions administratives en suspens liées au contrat du Directeur du projet TEM soient réglées, afin que le Bureau central du projet puisse fonctionner plus efficacement.

V. Conclusion

13. Toutes les activités menées au cours de la période considérée ont été conformes au programme de travail approuvé par le Comité directeur en 2015.

14. Conformément à l'Accord relatif au fonds d'affectation spéciale pour le projet TEM, le projet TEM traite de questions prioritaires pour les pays participants afin d'accélérer l'intégration des réseaux d'infrastructures de transport entre les pays de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale. En outre, le projet TEM favorise une meilleure harmonisation de leur législation et la création de normes routières communes afin d'assurer une meilleure qualité de services sur les principaux corridors des pays participants (par exemple dans les domaines de la sécurité routière, de l'évaluation de l'impact sur l'environnement, des systèmes de transport intelligents et du financement).
